

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 17 FÉVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Ste Céronne-lès-Mortagne s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Dominique RAGOT, Maire.

Membres présents : Mmes Dominique RAGOT, Elisabeth DEZECACHE, Martine LEROY, Brigitte de LABARRE, Mrs Marc SIMOEN, Alain GAMBER, Thomas BOURY,

Membres absents : Elodie LEPOIVRE, Philippe GIROUX, David MAGNIERI, Samuel LEGENDRE

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 février 2025

Brigitte de LABARRE a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Procès-Verbal du 20 janvier 2025
- Terrain Montcacune
- Fenêtres
- Fongibilité
- Subvention 2025
- Illuminations
- RGPD
- Logiciel cimetière
- Chemins
- Défibrillateur

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le procès-verbal du lundi 20 janvier 2025**

**2025-FEV-01**

**Terrain Montcacune**

Suite à un rendez-vous chez le notaire, la commune a demandé un certificat d'urbanisme opérationnel (CUB) pour la parcelle se trouvant rue Montcacune où se trouve l'ancien tennis. La commune vient seulement de recevoir le CUB. Ce dernier est valable 18 mois. Madame le Maire informe les conseillers de points importants indiqués sur le CUB comme une servitude des monuments historiques et la possibilité de prescriptions archéologiques. Les raccordements eau, électricité, eaux usées sont à la charge du demandeur. Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le prix de vente du terrain suivant les préconisations du notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil décide que la partie constructible sera de 20€/m<sup>2</sup> et pour la partie agricole de 10€/m<sup>2</sup>

**2025-fev-02**

## **Fenêtres**

Madame le Maire dit avoir reçu à la mairie M BOURDIOL, chef de l'UDAP de l'Orne et architecte des bâtiments de France. Ce rendez-vous avait pour but de parler du changement de fenêtres qui était envisagé au premier étage de la mairie. Ce dernier a envoyé par mail ses prescriptions qui sont les suivantes : les menuiseries devront être en bois peint avec des petits bois rapportés à l'extérieur du double vitrage au vu de la qualité patrimoniale du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décidé de ne pas changer les fenêtres.

**2025-fev-03**

## **Fongibilité**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du référentiel M57, les règles budgétaires sont assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire avec notamment la fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

**2025-fev-04****Subvention 2025**

Madame de Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur les subventions 2025.

Après délibération, le Conseil municipal a voté, à l'unanimité, les subventions de fonctionnement 2025 suivantes :

	<i>Année 2025</i>
<b>Club Gaieté de St Hilaire - Ste Céronne</b>	<b>120€</b>
<b>Comité des Fêtes de Ste Céronne</b>	<b>1500€</b>
<b>USM</b>	<b>70€</b>
<b>Harmonie municipale Mortagne</b>	<b>150€</b>
<b>Banque alimentaire</b>	<b>50€</b>
<b>Fondation du patrimoine</b>	<b>100€</b>
<b>CAUE</b>	<b>35€</b>
<b>Association Fil en Aiguille</b>	<b>35€</b>
<b>Divers</b>	<b>865 €</b>
<b>OCCE école St Hilaire/Ste Céronne</b>	<b>75€</b>
<b>Total prévu</b>	<b>3000€</b>

**2025-fev-05****Illuminations**

Monsieur Marc SIMOEN s'est documenté pour l'achat de nouvelles illuminations. Lors d'un dernier Conseil il avait été proposé d'illuminer le lavoir ainsi que le pont. Monsieur GAMBER propose qu'on illumine les arbres du parking avec des guirlandes dans les arbres. Messieurs GAMBER et SIMOEN informent le conseil que certaines décorations des lampadaires ne fonctionnent plus, bien que des réparations aient été effectuées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acheter 3 décorations pour les lampadaires avec l'ensemble des fixations. Il est décidé également que d'autres guirlandes seront achetées avant les fêtes. Une somme sera portée au budget en prévision de cet achat.

**2025-fev-06****RGPD**

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu un avis de sommes à payer de la part du SMICO pour la RGPD. Nous ne sommes plus adhérents au SMICO depuis fin 2022. Après contestation auprès du SMICO, ce dernier nous a envoyé un mail nous rappelant la réglementation sur les protections des données. Notre référent actuel est la Société JVS qui remplace le SMICO pour la fourniture de nos logiciels. Suite à cela nous nous sommes renseignés auprès de JVS qui nous ont assuré qu'ils s'occupaient bien de la protection des données pour le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas payer la facture du SMICO.

**2025-fev-07**

### **Logiciel cimetière**

Madame le Maire rappelle l'historique du logiciel cimetière. Lorsque que la commune utilisait les logiciels EKSAE nous disposions d'un logiciel cimetière. Lors du passage chez Modularis, les données n'ont pu être récupérées. Modularis avait fourni un nouveau logiciel mis à jour par la commune. Suite à son rachat par JVS, nous avons demandé si les données seraient reprises par le logiciel JVS.

La proposition de JVS est la suivante pour l'acquisition du logiciel cimetière et de la reprise de nos données. L'abonnement annuel du logiciel est de 478€ TTC, la formation est de 834€ TTC. La collecte et le traitement des données sont estimés à 541,68 € TTC et les frais techniques de mise en œuvre sont de 360€ TTC.

Le devis est refusé par les membres du Conseil, il existe des logiciels gratuits et Thomas BOURY se propose d'étudier le dossier et au besoin de créer un logiciel.

**2025-fev-08**

### **Chemins**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le chemin du moulin de Coulier a été dégradé par un camion lors d'une livraison de fuel. Un devis de remise en état a été demandé à l'entreprise Valentin Elagage. Le montant est 588€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le devis.

Pour le chemin de St Marcel, M DEZECACHE a procédé de nouveau à une consolidation de la brèche de la rivière. L'eau a déjà bien diminué dans le chemin. Valentin Elagage procédera dans les semaines à venir à l'entretien et la création du fossé du chemin.

**2025-fev-09**

### **Défibrillateur**

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils désirent installer un défibrillateur dans la commune. Elle dit que nous n'avons pas d'ERP nécessitant l'installation et l'achat obligatoire d'un défibrillateur. Elle demande aux membres du Conseil si ces derniers souhaitent en acquérir un.

Après discussion, les membres du Conseil ne le souhaitent pas pour le moment.

## Questions diverses

- Pour les cheminées de la mairie, nous n'avions plus de nouvelles de l'entreprise. Nous avons réussi à les joindre ce jour. Les travaux auront lieu en septembre.
- Pour l'enrochement au niveau de la rivière, l'entreprise Mousset Environnement propose un rendez-vous le 18 février à l'heure qui convient. Marc SIMOEN propose à 14h00.
- APE de l'école ST Hilaire/Ste Céronne organisera une course d'orientation le 6 avril et le P'tit marché aux plants le 27 avril.
- Le vote du budget aura lieu le 17 mars à 18h30 avec Mme OREART conseillère aux décideurs locaux.
- Marc SIMOEN évoque le fait qu'il serait bien de s'intéresser aux logiciels qui sont développés avec l'intelligence artificielle pour les mairies comme par exemple Delibia.

**Fin de conseil : 20h00**

Dominique RAGOT, Maire		Brigitte de LABARRE, secrétaire de séance	
---------------------------	--	--	--

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2025**

**Liste des délibérations**

<b><u>N° Délibération</u></b>	<b><u>Intitulé</u></b>	<b><u>Etat</u></b>
2025-FEV-01	TERRAIN MONTCACUNE	ACCEPTTE
2025-FEV-02	FENÊTRES	REFUSE
2025-FEV-03	FONGIBILITE	ACCEPTTE
2025-FEV-04	SUBVENTION 2025	ACCEPTTE
2025-FEV-05	ILLUMINATIONS	ACCEPTTE
2025-FEV-06	RGPD	REFUSE
2025-FEV-07	LOGICIEL CIMETIERE	REFUSE
2025-FEV-08	CHEMINS	ACCEPTTE
2025-FEV-09	DEFIBRILLATEUR	REFUSE